



Projets de territoire transfrontaliers et planification nationale

Les projets de territoire transfrontaliers en 2006

Cette planche fait coexister au sein d'une même carte l'ensemble de projets de territoire dans les espaces frontaliers.

Parmi ces types de projets de territoire, deux ont une existence juridique strictement franco-française : les pays LOADT¹ et les parcs naturels, qu'ils soient nationaux ou régionaux².

La troisième catégorie (projets d'agglomération transfrontalière, par définition partagés par une frontière) correspond non pas à l'emprise urbaine des agglomérations mais à l'espace de projet politique transfrontalier, engagé dans un mode de coopération informel ou doté parfois d'une structure juridique à vocation transfrontalière (association, consorcio, GEIE...).

Enfin, la dernière concerne les projets de coopération métropolitaine³, d'initiative française mais pour six d'entre eux transfrontaliers car impliquant des collectivités des pays voisins.

Ces quatre niveaux de territoire (pays, parcs, agglomérations et métropoles) sont pour l'instant les seuls à envisager la coopération transfrontalière non plus sur un mode exclusivement thématique mais sur un mode spatial (périmètre défini) dans un territoire impliqué en tant que tel.

Il est intéressant de noter que dans la plupart des cas, ces quatre types de projets de territoire ne se juxtaposent pas mais se superposent en recoupant parfois à plusieurs reprises la même portion d'espace.

Les superpositions de périmètre quand elles existent, s'opèrent principalement soit entre parc et pays, soit entre projet d'agglomération transfrontalière et projet métropolitain, plus rarement entre métropole et pays,

agglomération et pays et métropole et parc, et jamais entre agglomération et parc.

Ces recouvrements, qui font d'ailleurs parfois l'objet de conventions formelles (Parc Naturel Régional-pays ou agglomération-pays), s'expliquent notamment par la présence d'espaces non urbanisés au sein de certains projets d'agglomération et a fortiori de métropoles qui peuvent également appartenir à un périmètre de pays ou de parc. Elles expriment également un projet territorial à différentes échelles : celle relevant d'une logique de proximité et concernant l'agglomération ou le pays, et celle plus large correspondant à la métropole ou au parc, impliquant des fonctions différentes.

Cette carte permet une vision inédite de la couverture des espaces frontaliers par ces quatre types de projets de territoire et témoigne bien de leur emprise spatiale quasi-totale côté français (70 espaces de projet : 39 pays, 14 espaces naturels, 9 agglomérations, 8 métropoles) sur les espaces frontaliers. On n'en comptait que 44 dans la version précédente de l'atlas (année 2002).

Par ailleurs, ce document doit permettre de faire prendre conscience de la nécessité de continuer à intégrer cette dimension transfrontalière dans les lois nationales qui régissent leur fonctionnement : 11% des pays, 20% des parcs, plus de la moitié des métropoles sont frontaliers. Il met également l'accent sur la nécessité d'intégrer dans les projets de territoire qui ne l'auraient pas encore fait (de nombreux pays, quelques rares parcs et métropoles) la dimension transfrontalière de leur avenir.

Cette carte montre enfin dans certains cas de superposition, la nécessité de mieux articuler les différents processus à l'œuvre, tant sur le plan des réseaux d'acteurs impliqués que sur le plan des actions mises en œuvre, en les rendant complémentaires dans leur approche de la coopération transfrontalière.

¹ Créés par les Lois d'Orientation pour l'aménagement et le développement du territoire de 1995 et 1999.

² Sont représentés leurs partenaires étrangers ainsi que les projets de parcs dans les espaces frontaliers.

³ Un appel à coopération métropolitaine a été lancé en juin 2004 par la DIACT, à l'issue duquel 8 des 15 sites retenus étaient frontaliers ou transfrontaliers. Afin de permettre à ces métropoles d'avoir un véritable rayonnement et d'être plus compétitives à l'échelle européenne, un accompagnement particulier et pluri-thématique leur a été proposé, dont celui par la MOT sur la dimension transfrontalière de celles concernées.